http://mirabel-lne.asso.fr

http://pandor.at

Projet CIGEO d'enfouissement des déchets radioactifs

Notre analyse des conclusions du Débat public 2013

lundi 05 mai 2014

Préambule :

Comme en 2005, les citoyens (tout au moins ceux qui ont accepté de participer au débat public de 2013) ont réaffirmé un grand nombre d'interrogations et de demandes :

Ne pas enfouir car les risques sont démesurés, poursuivre les recherches sur les différentes solutions de gestion, prendre le temps nécessaire, étudier la solution de l'entreposage pérennisé comme alternative à l'enfouissement, agir avec éthique vis-à-vis des générations futures…

A une différence notable…. :

Les conclusions officielles du DP2005 n'ont pas été contestées par les nombreux participants. Mais la loi de 2006 n'en a pas tenu compte et a promulgué la seule solution que les acteurs du nucléaire voulaient voir avancer : l'enfouissement des déchets radioactifs, le plus vite possible, donc sur un seul site…Conséquence : le mépris avec lequel l'opinion public a été considérée a conduit un grand nombre de citoyens à boycotter le débat de 2013, considéré d'emblée comme ne pouvant être qu'une mascarade de plus. A tel point que les deux premières réunions publiques n'ont pas pu se dérouler dans le calme et que la CPDP a très vite décidé d'annuler les autres réunions et de reléguer l'ensemble du débat par conférences interposées sur Internet.

En 2013, malgré un faible niveau de participation, compte-tenu du boycott de la plupart des opposants, on peut constater que **les contributions citoyennes au débat** vont globalement dans le même sens que les contributions citoyennes et les conclusions officielles du débat de 2005, et **ne mettent aucunement en avant ce que le lobby nucléaire voulait voir émerger -à savoir la mise en œuvre rapide d'un démonstrateur** avec de vrais déchets, qui impliquerait un réaménagement par étapes du calendrier.

Pour le lobby il fallait donc trouver un moyen d'avancer habilement, sans provoquer à nouveau un tollé général :

A savoir…

* Ce projet de démonstrateur qui est dans les cartons depuis 2009[1] est avancé par les acteurs du nucléaire dans le dossier du maître d'ouvrage, dans l'espoir que l' « idée » puisse être reprise et débattue par les participants qu'ils espéraient nombreux et diversifiés. Or, la notion de réalisation d'un démonstrateur n'est que très vaguement abordée dans une unique question, aucun avis, un seul cahier d'acteur et deux contributions. Et cela suffit à la CNDP/CPDP pour en faire l'élément central des conclusions des compte-rendu et bilan :

* L' « idée » n'ayant pas suffisamment émergé des contributions citoyennes, il fallait trouver une alternative pour cautionner le projet de démonstrateur : par raccroc, **la conférence de citoyens**, 2 mois après la clôture du débat, est venue compléter cette lacune. Par le truchement des formations diverses proposées, les idées sont avancées et tombent sous le bon sens du panel de 17 citoyens choisis : les questions qui entourent le projet sont nombreuses et sans réponse satisfaisante, ce projet risqué va trop vite, il faut passer par une phase de démonstrateur…Exit les autres voies de recherche….

Voilà comment des propositions très minoritairement évoquées par les citoyens ont pu devenir les seules conclusions fortes de la CPDP/CNDP et relayées devant/ et par les medias. Les autres propositions citoyennes du débat public relatives au projet CIGEO sont, elles, évoquées en vrac et noyées dans un ensemble où les priorités sont absentes. Et la conférence de 17 citoyens prend plus d'importance que les 6 mois de débat…

En 2005/2006, l'opposition entre les citoyens et les acteurs du projet a été frontale. En 2013, le débat public, de manière habile et cryptée, cette fois, conduit le projet vers sa fin programmée (par les acteurs du nucléaire), au mépris de la démocratie participative et donc de la Convention d'Aarhus, des directives européennes et des lois relatives à la protection de l'environnement et à la démocratie de proximité.

Pas plus qu'en 2005/2006, le projet CIGEO ne démontre donc sa légitimité :

Peut-il encore longtemps continuer à être imposé à une société qui, du simple citoyen au scientifique indépendant, ne cesse majoritairement de le refuser, arguments éthiques, économiques et techniques à l'appui ??

[1] Conclusions de l'IRSN à l' issue de l'examen du Dossier 2009

Notre analyse détaillée des conclusions du DP 2013

Méthodologie :

L'ensemble des questions, avis, contributions, cahiers d'acteurs et verbatims des séances sur Internet sont mises à disposition sur le site web de la CPDP CIGEO. Les questions et avis, classées chronologiquement ont pu être copiés – collés sur un simple tableur et analysés. Le classement par ordre alphabétique des contributeurs a permis par exemple, par suppression des doublons, de mettre en évidence que le nombre de participants/le nombre de participations est d'environ 2/3 en ce qui concerne les questions. Des classements divers et systématiques et des recherches par mots clés dans l'ensemble des questions et avis, contributions, cahiers d'acteurs et verbatims des séances sur Internet ont été effectués (type de mots recherchés : pilote, démonstrateur, maquette chaude, prototype…) En parallèle, une lecture approfondie et un classement dans des grilles de lecture élaborées, référençant la provenance des cahiers d'acteurs (associations, citoyens, entreprises, élus…), les prises de positions explicites vis à vis du projet ('pour', 'contre' et 'réservés') ainsi que les types d'arguments évoqués pour chacun des 154 cahiers d'acteurs a permis d'affiner l'analyse.

Gouvernance du Débat public :

Débat moins restrictif que ceux qui l'ont précédé : il est possible de déposer des cahiers d'acteurs et contributions sans limite aucune; cette possibilité va être exploitée à la fois par plusieurs auteurs, quelque soient leur statut (personne physique ou morale, pour ou contre le projet…).

Les définitions de ce que doit être un cahier d'acteur et une contribution fluctuent selon les débats publics : personne morale et/ou physique, le plus souvent uniquement une personne morale. Pour le débat CIGEO 2013, les 2 ont été acceptées. Rappelons que pour le débat public de 2005, seules les personnes morales pouvaient rédiger 1 seul cahier d'acteur.[2]

Débat frisant dangereusement le laxisme, aussi, pour les questions et avis : 13 questions sans auteur identifié, une quinzaine de pseudonymes, près d'une centaine de questions et avis provenant de cahiers d'acteurs , une centaine de questions comptabilisées après le 15 décembre, une fois le débat officiellement clos, quelques-unes pendant la période d'interruption du 31 juillet au 1er septembre…

Une seule explication possible :
Les choix de gouvernance de la CPDP/CNDP avaient pour objectif essentiel de gonfler les chiffres de participation, ce qui n'est pas anodin pour un débat largement et activement boycotté autour de Bure et partout en France.

[2] cf. communiqué de presse de la coordination Bure Stop du 24/02/2014 : *« Les chiffres du débat public CIGEO, une belle baudruche »* - http://mirabel-lne.asso.fr/chiffres_cpdp_cigeo

Contenu du débat

D'ou sort cette idée d'un démonstrateur?

Recherche par mots clés : *« pilote »*, *« démonstrateur »*, *« maquette chaude »*, *« prototype »*

En amont du débat public:

L'IRSN aborde cette question dans son rapport N° 2013-00001
TOME 1 - PROGRAMME INDUSTRIEL DE GESTION DES DECHETS
Réunion du Groupe permanent d'experts pour les « Déchets » du 5 février 2013
http://www.irsn.fr/FR/expertise/rapports_gp/Documents/Dechets/IRSN_Rapport-GP_Cigeo_2013-00001-Tome1.pdf

Page 3 :
« ...Par ailleurs, l'IRSN considère essentiel qu'une phase de montée en puissance progressive de l'exploitation de l'installation Cigéo, ainsi que le prévoit l'Andra, précède son exploitation courante, permettant notamment d'éprouver les méthodes d'exploitation. A ce titre, l'IRSN considère que les colis mis en stockage dans la première tranche devront être aussi passifs que possible et pouvant être retirés de manière aisée et sûre en cas d'incident... »

Page 28 :
« L'IRSN estime que la mise en actif de l'installation devra être précédée par la construction d'un ou de plusieurs alvéoles de stockage MAVL à l'échelle 1 pour acquérir un retour d'expérience suffisant sur le comportement géomécanique de ces alvéoles. L'IRSN avait notamment estimé dans ses conclusions issues de l'examen du Dossier 2009 « qu'il conviendra de réaliser [des] démonstrateurs [à l'échelle 1] avant la construction d'alvéoles MAVL destinées à recevoir des colis ».
Au cours de l'instruction, l'Andra a indiqué que des « ouvrages témoins » seront réalisés lors de la première tranche de construction comprenant:
• un alvéole MAVL inactif, non utilisé pour stocker des déchets, « dans la zone de soutien logistique ».
• un ou deux alvéoles MAVL actifs dont l'instrumentation est plus dense que les alvéoles courants....
Aussi, l'IRSN considère qu'afin de favoriser l'acquisition d'un retour d'expérience suffisant sur le comportement des alvéoles et les méthodes d'exploitation, notamment pour ce qui concerne les processus de manutention, il convient de manipuler en premier lieu des colis aussi passifs que possible présentant de moindres risques en termes d'incendie, de dégagement gazeux et d'irradiation ainsi que de bonnes caractéristiques de confinement. »

Au cours du débat public :

*** Dossier du maitre d'ouvrage :**

Page 50 : ... *« Une zone pilote pour les déchets HA*

Le stockage de premiers colis de déchets HA sera réalisé à partir de 2025 dans une zone pilote. Le volume des déchets qui y seront stockés représentera 5 % du total des déchets HA. Cette zone pilote sera observée pendant une cinquantaine d'années avant de commencer à stocker les 95 % restants »

* **Avis n° 2013-AV-0179 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 16 mai 2013** sur les documents produits par l'Andra depuis 2009 relatifs au projet de stockage de déchets radioactifs en couche géologique profonde

« 1-c) Certains éléments de démonstration de sûreté devront s'appuyer sur la réalisation de démonstrateurs ; à cet égard, la durée d'un an annoncée à ce jour séparant la construction d'un alvéole témoin MAVL inactif et la mise en actif de l'installation, prévue en 2025, pourrait s'avérer insuffisante ; »

* **Fiche IRSN pour le débat public :**

Inventaire des déchets destinés à Cigéo
Thème 1 – La place de Cigéo dans le dispositif de gestion des déchets,
Conclusion page 3 :
« Enfin, l'ordonnancement de livraison des colis à Cigéo doit permettre une montée en puissance progressive de l'installation, ce qui signifie que :
• l'introduction de colis radioactifs dans l'installation devra être précédée par la construction de démonstrateurs de taille réelle et l'acquisition d'un retour d'expérience suffisant sur ces démonstrateurs,
• la première tranche livraison de colis du stockage devra considérer seulement des colis présentant de faibles risques, excluant de fait les colis de déchets bitumés de cette première tranche. »

* **Compte rendu de la CPDP :**

Page 43 :
« Enfin, un problème d'organisation est retenu dans nombre de questions, celui de la mise en opération possible du projet qui passerait d'un laboratoire de modélisation à une activité industrielle avec (ou pas) une phase intermédiaire, dite de prototypage ou de « maquette chaude », permettant de tester de manière réversible et adaptée au principe de précaution, la mise en place possible des colis (et leur récupération). »

Page 48 :
« Pour M. F. Besnus (IRSN) (débat contradictoire du 9 octobre 2013) : « Si un stockage est conçu sur le papier – d'une certaine manière avec des recherches qui sont faites dans les laboratoires, mais ne concernant pas la totalité de l'installation – s'il doit se faire, il faut être modeste. La // Les risques incertains et le principe de précaution compte rendu du débat public précaution, c'est se dire : on sait faire de beaux calculs, on sait faire de bonnes études de sûreté. Maintenant il faut tout de même les vérifier sur le terrain, se donner les moyens de vérifier ce que l'on a fait et, si cela ne va pas dans le bon sens, de réparer ce que l'on a fait. », le passage prudent d'une maquette froide (le laboratoire actuel de l'Andra ne contenant aucune substance radioactive) à un démonstrateur permettant une validation des modèles avant d'arriver à une

déclinaison industrielle « de masse » pour enfouir l'ensemble des déchets. Cette analyse suppose également une sélection préalable des déchets à stocker, en particulier en remettant à plus tard le stockage de déchets bitumineux pour autant que la sûreté de l'enfouissement soit valide. Cette attitude générale est soutenue par l'ensemble des répondants quelles que soient leurs positions sur le projet. »

*** Bilan de la CNDP**

Page 9 :
*« L'ASN a précisé que « si la création de Cigéo est décidée, seule sera autorisée l'admission des colis de déchets dont la sûreté de stockage aura été complètement démontrée ».*Elle demande que certains éléments de sûreté s'appuient sur la réalisation de démonstrateurs. »

Page 12 :
« De nombreuses questions évoquent le passage d'un laboratoire de modélisation à une activité industrielle avec la nécessité de réaliser un prototype ou un démonstrateur.
Cette étape comprendrait deux phases :

• une étape avec réception de faux colis, afin de tester la manutention, le comportement de la roche, la ventilation, etc.

• Une seconde étape avec de vrais colis permettant de tester leur mise en place et leur récupérabilité.

De nombreux participants au débat, rejoints par le panel de citoyens, mais également l'IRSN, considèrent qu'il est impératif de détendre les délais et que l'on ne peut envisager d'autoriser la phase industrielle en l'absence d'essais en vraie grandeur permettant de confirmer le bien fondé des solutions techniques retenues. »

Conclusion page 17 :
« 5. Une large majorité de personnes et d'experts indépendants ayant participé au débat, ainsi d'ailleurs que l'IRSN, s'accordent pour considérer que le calendrier de déploiement du projet prévu par la loi de 2006 est beaucoup trop tendu et que des preuves supplémentaires doivent être apportées sur la sécurité du projet. Ainsi il apparaît que des éléments de démonstration importants pour la sécurité de cette installation, qui doivent être acquis in situ, ne pourront être obtenus qu'après 2015, et que les délais nécessaires pour établir ces éléments ne semblent pas, selon l'avis de plusieurs experts, compatibles avec la date prévue de mise en exploitation du stockage en 2025.

L'idée d'un nouveau jalonnement du projet, intégrant une étape de stockage « pilote », constituerait une avancée significative. Cette étape doit notamment permettre de garantir la capacité à maîtriser les risques, étant entendu que si cette démonstration ne pouvait être apportée, un retour en arrière soit possible ; c'est-à-dire que les colis qui auraient été mis en place à titre d'essai lors de la phase pilote puissent être retirés en toute sécurité.

12. La conférence de citoyens, organisée par la CNDP, a apporté la démonstration que des personnes qui n'ont aucune compétence particulière, mais recevant une formation pluraliste, peuvent exprimer sur un sujet aussi complexe un avis pertinent, circonstancié, bref digne d'intérêt pour le décideur. Il est d'ailleurs remarquable d'observer que leur avis est proche des conclusions du débat public. C'est une leçon à méditer et un message très positif pour l'avenir. »

Les contributions déposées au débat public vont-elles dans ce sens, comme l'affirment la CPDP et la CNDP ?

Méthode identique de recherche par mots clés : *« pilote »*, *« démonstrateur »*, *« maquette chaude »*, *« prototype »*

Questions et avis :

Avis : 0 occurrence
Questions : 1 occurrence (question 138)
Débats contradictoires sur Internet -16/10 C. Serres : 1 occurrence

Contributions :

CONTRIBUTION n°1 -PROJET CIGEO ET AVIS ASN
Bernard Laponche1 et Bertrand Thuillier2 – 13 juin 2013

CONTRIBUTION n°20 -Livre blanc III de l'ANCCLI
Déchets radioactifs : éléments de débat sur le projet Cigéo

Cahiers d'acteurs :

Cahier d'acteur N°88
Véronique MARCHANDIER
Citoyenne de Haute-Marne Candidate aux élections régionales de 2010, pour la liste « Tous ensemble à gauche », liste écologique et anti capitaliste, rassemblement de partis politiques favorables à la sortie du nucléaire.
Page 3 :
« Les véritables objectifs de Cigéo sont :
• La poursuite de l'électronucléaire, donc la production de nouveaux déchets.
• Un prototype pour le commerce international : signature le 11 juillet 2013 d'un accord avec la Roumanie pour « une collaboration sur l'ensemble des aspects touchant à la gestion des déchets radioactifs, qu'ils soient techniques politiques ou sociétaux » »

Cahier d'acteur n°3
« Sauvons le Climat » (SLC), qualifiée d' *« association favorable à l'énergie nucléaire »* par la CPDP (cf. page 67 du CR_CPDP : *« Sauvons le climat, association favorable à l'énergie nucléaire (cahier d'acteurs n°3) partage ce point de vue : »*
Page 3 : (copié – collé de la page 50 du dossier du maître d'ouvrage)

« Les premiers colis de déchets HA refroidis (5 % du volume total des déchets HA) seront stockés à partir de 2025 dans une zone 'pilote', qui sera observée pendant une cinquantaine d'années avant de stocker les 95 % restants. »

Conclusion :

Suite à cette recherche de mots clés (« pilote », « démonstrateur », « maquette chaude », « prototype ») dans l'ensemble des contributions au débat public (question, avis, cahiers d'acteurs et contributions), il apparaît que la question de la réalisation d'un démonstrateur est essentiellement développée dans la contribution n°1 Bernard Laponche et Bertrand Thuillier du 13 juin 2013 qui s'appuie sur l'avis de l'ASN du 16 mai 2013. Elle est aussi vaguement évoquée à 3 reprises par l'ANDRA (Fabrice Boissier) et l'IRSN dans les débats contradictoires sur Internet. Sinon, elle n'est évoquée que dans une seule question (n°138), une affirmation lors du débat contradictoire du 16/10/2013, dans la contribution n°20 de l'ANCCLI qui reprend la proposition de la contribution n°1 (Laponche - Thuiller) et dans le cahier d'acteur n°3 « sauvons le climat » qui reprend les termes de la page 50 du dossier du maître d'ouvrage (stockage pilote pour les déchets HA).

On est bien loin des affirmations

de la CPDP** : Page 43 : *« ...un problème d'organisation est retenu **dans nombre de questions... »

***** et de la CNDP** : Page 12 : « *De nombreuses questions évoquent le passage d'un laboratoire de modélisation à une activité industrielle avec la nécessité de réaliser un prototype ou un démonstrateur »* et Conclusion page 17 : « *Une large majorité de personnes et d'experts indépendants ayant participé au débat, ainsi d'ailleurs que l'IRSN, s'accordent pour considérer que le calendrier de déploiement du projet prévu par la loi de 2006 est beaucoup trop tendu et que des preuves supplémentaires doivent être apportées sur la sécurité du projet(...)L'idée d'un nouveau jalonnement du projet, intégrant une étape de stockage « pilote », constituerait une avancée significative. »*

Pour en savoir plus, analysons les 153 cahiers d'acteurs !

Prises de positions :

* 38% en faveur du projet Cigeo
* 46% opposés au projet
* 16% réservés

Cahiers d'acteurs opposés au projet Cigeo : principaux arguments ...(+50%)

* risques : 18%
* démocratie/débat 2005 : 10%
* réversibilité : 9%
* entreposage pérennisé : 8%
* considérations techniques/perte de confiance : 8%
* et....nécessité d'un démonstrateur (maquette chaude) : 0%

Cahiers d'acteurs réservés sur le projet Cigeo : principales réserves...(+50%)

* emploi-économie-territoire-agriculture : 29%
* risques : 14%
* réversibilité : 13%
* entreposage pérennisé : 10%
* et....nécessité d'un démonstrateur (maquette chaude) : 0%

Cahiers d'acteurs en faveur du projet Cigeo : principaux arguments ...(+50%)

* emploi-économie-territoire : 31%
*politique énergétique, devenir des déchets, nucléaire nécessaire : 12%
* meilleure solution, consensus international : 10%
* gouvernance satisfaisante : 8%
* et....nécessité d'un démonstrateur (maquette chaude) : 1%

Comment la solution de l'entreposage pérennisé, évoquée par 18% des cahiers d'acteurs a-t-elle pu passer au second plan (pour ne pas dire aux oubliettes...), en faveur de la nécessité d'un démonstrateur évoquée par moins de 1% des participants ?

Quid du principe d'entreposage de longue durée dans le débat public 2013 ?

Dossier du maître d'ouvrage : celui-ci évoque le principe d'entreposage de longue durée à 6 reprises, pages 18, 22, 23, 24 et 25

Page 18 :
« Si Cigéo n'est pas autorisé, de nouvelles capacités d'entreposage seront nécessaires pour accueillir les déchets HA et MA-VL futurs et remplacer les entrepôts dont la durée de vie arriverait à son terme. »

Pages 22, 23 : sont rappelées les travaux du CEA et la position de l'ASN

Page 24 et 25 : rappel de la loi de 2006

Compte-rendu de la CPDP : la question est abordée 17 fois, pages 10,16, 25, 26, 28, 29, 31, 34, 35, 36, 37, 39, 45, 49, 50 et 65

Sont évoqués :
* la non prise en compte, dans la loi de 2006, de la proposition formulée dans le cadre du débat public de 2005-2006 sur les options de gestion des déchets radioactifs de haute et moyenne activité, tendant à étudier parallèlement au stockage profond la solution d'entreposage pérenne en surface,
* les différentes voies de gestion des déchets radioactifs, dont l'entreposage longue durée et le stockage géologique, leur fiabilité et leurs contraintes, l'éthique vis-à-vis des générations

futures, l'urgence ou non d'enfouir, le choix entre faire confiance à la géologie ou à l'homme (poursuite des recherches, surveillance des installations), réversibilité et récupérabilité
* la nécessité d'entreposage tampons pour pallier d'éventuels aléas des filières aval
* la note de synthèse de l'IRSN (Page 28)
L'IRSN y précisait que les avancées obtenues dans ces différentes voies ont été de nature inégale :
• *« L'entreposage de longue durée est opérationnel et on estime que des entreposages à l'échelle d'un siècle, éventuellement renouvelables sont possibles ».*
• *« Les recherches sur le stockage géologique n'ont pu être menées dans " plusieurs laboratoires " destinés à tester des milieux géologiques différents (argile et granit), un seul ayant été créé, dans l'argile de Bure ».*
• *« La séparation-transmutation reste encore loin d'une démonstration de faisabilité industrielle globale pour l'ensemble des matières concernées sur la séparation. Les recherches sur la transmutation en France comme à l'étranger ont seulement démontré la faisabilité d'expériences de transmutation à l'échelle de petites " cibles " correctement placées dans des réacteurs.»*
Cependant, le 1er février 2006, l'Autorité de sûreté nucléaire rendait un avis faisant du stockage profond la solution de référence, et de l'entreposage en surface une solution provisoire ...
* Page 29 :
« Malgré ce choix inscrit dans la loi, nombre de participants au débat se sont exprimés pour la poursuite des travaux sur différentes voies de gestion, dans un calendrier desserré. ***A la clôture du débat, 100 avis et 159 questions concernaient ce point, soit pour faire valoir l'intérêt de l'entreposage pérenne, à leur sens trop vite écarté, soit au contraire pour demander qu'on aille de l'avant sur la base de l'option décidée par la loi de 2006.***

Ainsi, l'association Environnement Développement Alternatif (EDA, siège à Lille) dans son cahier d'acteurs n°5, écrit : « nous remettons en cause le choix du stockage profond en raison de ses incertitudes géologiques et technologiques ; de plus nous ressentons que depuis 1991 la stratégie a été de nous faire accepter étape par étape, dans l'opacité, la solution qui est maintenant présentée comme inéluctable... Pour un projet aussi lourd de conséquences, la réalisation de Cigéo est prématurée : l'urgence c'est de continuer les recherches alternatives à l'enfouissement profond.

Lors du débat contradictoire du 18 septembre 2013, M. B. Laponche, expert indépendant membre de Global Chance, a été amené à exposer ce que serait un entreposage pérenne (verbatim p. 11 et 12) en affirmant que la durée nécessaire au refroidissement et au conditionnement des déchets donnait à la société tout le temps nécessaire pour se décider sans précipitation. »

Page 34 :
« Cette alternative au projet Cigéo, déjà défendue lors du débat de 2005, est fortement réapparue pendant ce débat, *surtout à travers la voix d'experts indépendants et d'associations qui ont pointé des incertitudes concernant la capacité de la roche à confiner les radioéléments ou même l'impossibilité technique et financière de la réversibilité du projet. »*

Bilan de la CNDP : il évoque 7 fois la question, pages 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10

Pas d'éléments nouveaux sauf :

Page 7 :
« Certains contributeurs, comme les experts de Global Chance, soulignent que ce projet ne réglerait qu'une petite partie du problème des déchets et que « la priorité n'est pas le stockage définitif mais bien la sécurisation de l'entreposage, en particulier des combustibles irradiés ». »

Page 8 :
« La directive européenne du 19 juillet 2011 indique que « l'entreposage de déchets radioactifs, y compris à long terme, n'est qu'une solution provisoire qui ne saurait constituer une alternative au stockage ». »

Cahiers d'acteurs :
Conclusion du cahier d'acteur n°131 de Denis Baupin, député de Paris et Vice- Président de l'Assemblée Nationale : *« Il revient au législateur et aux pouvoirs publics d'admettre que l'urgence n'est pas de réaliser Cigéo mais de proposer dès 2014 et la loi de Transition énergétique un cadre réglementaire et financier convaincant pour amener les industriels responsables des déchets qu'ils ont produits à garantir les conditions d'un entreposage de longue durée tel qu'il a été envisagé à l'issue du débat public animé par George Mercadal en 2005. »* **Remarque : Cette conclusion n'apparaît nulle part dans le compte-rendu et bilan de la CPDP et CNDP.**

Cahiers d'acteurs, recherches mots clés "entreposage", "longue durée", "péren",		pour l'entreposage pérennise	contre l'entreposage pérennisé
1	IRSN		1
2	CRILAN	1	
5	EDA	1	
13	SFEN		1
16	WASTIAUX Reneld	1	
20	Confrontations Europe		1
21	Bernard POTY		1
23	CGT (FNME-CGT)		1
44	Jean-Louis Dumont		1
51	Cfdt		1
52	PCF		1
67	Danielle GRÜNBERG	1	
68	Wladimir GRÜNBERG	1	
74	B.Pancher		1
76	Bernard Gondouin	1	
79	ACRO	1	
81	ACRO	1	
99	Parti de Gauche	1	
103	EELV	1	
109	Sauvegarde de l'Environnement	1	
110	APPELS	1	
114	ASSOCIATION SERENES SEREINES !	1	
117	VENIR	1	
131	Denis Baupin	1	
138	GLOBAL CHANCE	1	
149	EELV	1	
154	CIGEOUT	1	
	TOTAL	**18**	**9**

Conclusion :

La question de l'entreposage pérennisé est très présente dans le dossier du maître d'ouvrage comme dans le compte rendu de la CPDP.
On constate que c'est une forte préoccupation dans les « Avis » et que les 'pour' et les 'contre' s'équilibrent. **Par contre, lorsqu'ils traitent de cette question, les cahiers d'acteurs préconisent très majoritairement l'entreposage pérennisé comme solution préférable à Cigéo.**
Le bilan de la CNDP ramène simplement cette question à l'avis de l'ASN de 2006 et à la directive européenne du 19 Juillet 2011.
Malgré une attente forte des citoyens et le refus de voir la gestion des déchets HA et MAVL réduite à la solution unique de solution de l'enfouissement, la CNDP, comme l'avait imposé la loi de 2006, ne retiendra dans ses conclusions que celle-ci, assortie d'une phase expérimentale (démonstrateur, maquette chaude..).

Une seule explication possible :
Seules les solutions souhaitées par des acteurs du nucléaire ont été retenues,
La parole du citoyen a donc été trahie par les conclusions du débat public de 2013.

Annexe 1 : Extraits du site internet de la CNDP

La CNDP

Un débat engagé par la CNDP

La CNDP est une autorité administrative indépendante. Sa mission est de veiller à la participation du public aux décisions qui le concernent en matière d'environnement. ...

...Elle est composée de 25 membres, parlementaires et élus locaux, magistrats, représentants des associations agréées pour la protection de l'environnement, représentants de consommateurs et d'usagers et personnalités qualifiées.

L'Andra, maître d'ouvrage du projet Cigéo, centre industriel de stockage réversible profond de déchets radioactifs en Meuse/Haute-Marne, a saisi la CNDP le 10 octobre 2012. Celle-ci a décidé qu'un débat public devait être organisé. Il doit porter sur l'opportunité du projet, ses objectifs et ses caractéristiques principales. Son animation a été confiée à une commission particulière du débat public.

La CPDP organise le débat en toute neutralité

Le Président, les cinq membres, le Secrétaire Général et son équipe sont indépendants du maître d'ouvrage (Andra) et de toutes les parties qui se retrouveront au cœur de ce débat. Tous les membres ont signé une charte déontologique reprenant les principes fondamentaux de la CNDP : indépendance, neutralité, équité, intégrité, impartialité, transparence et confidentialité.

Annexe 2 : Analyse détaillée des cahiers d'acteurs

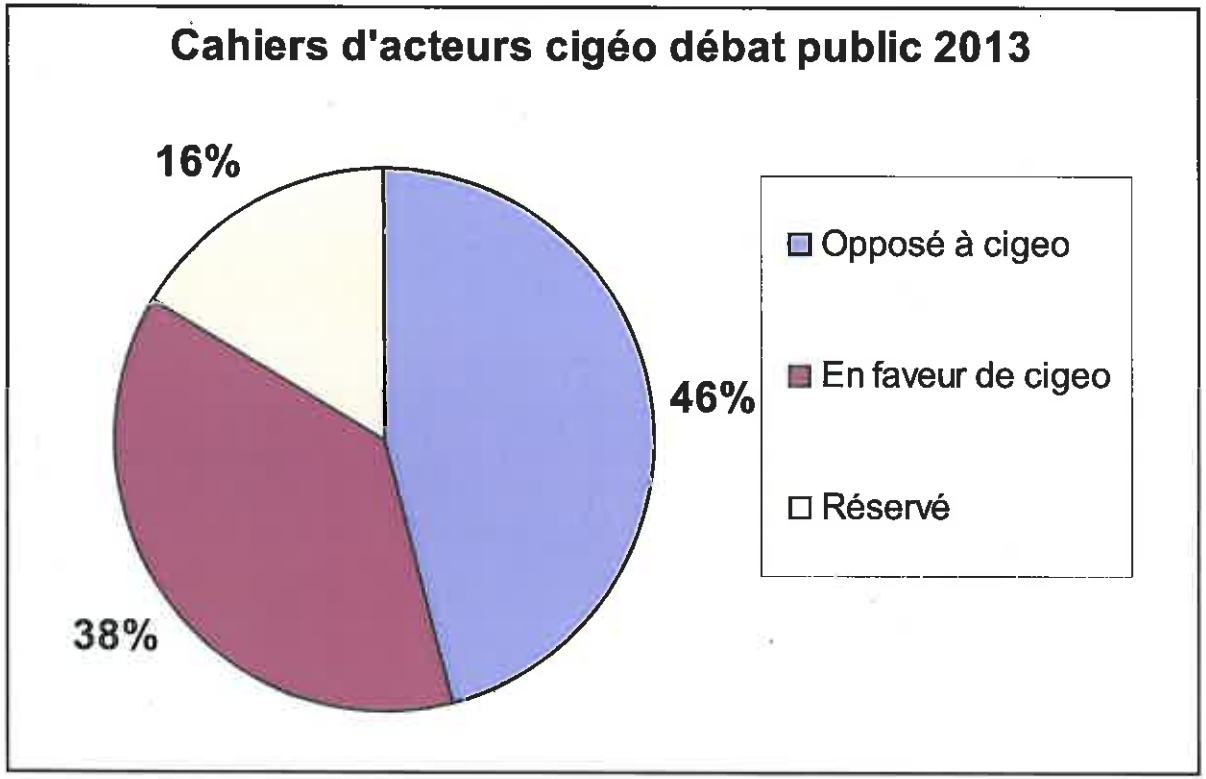

Rque : Le cahier d'acteur de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (CNRS-IN2P3) n'est pas comptabilisé car il se définit comme "neutre"

réservés	
nombre de cahiers d'acteurs	25
nombre de participants	25

Pour		
nombre de cahiers d'acteurs	58	%
nombre de participants	48	83

contre		
nombre de cahiers d'acteurs	70	%
nombre de participants	64	91

Cahiers d'acteurs opposés à cigeo, classés par catégories d'auteurs (en %)

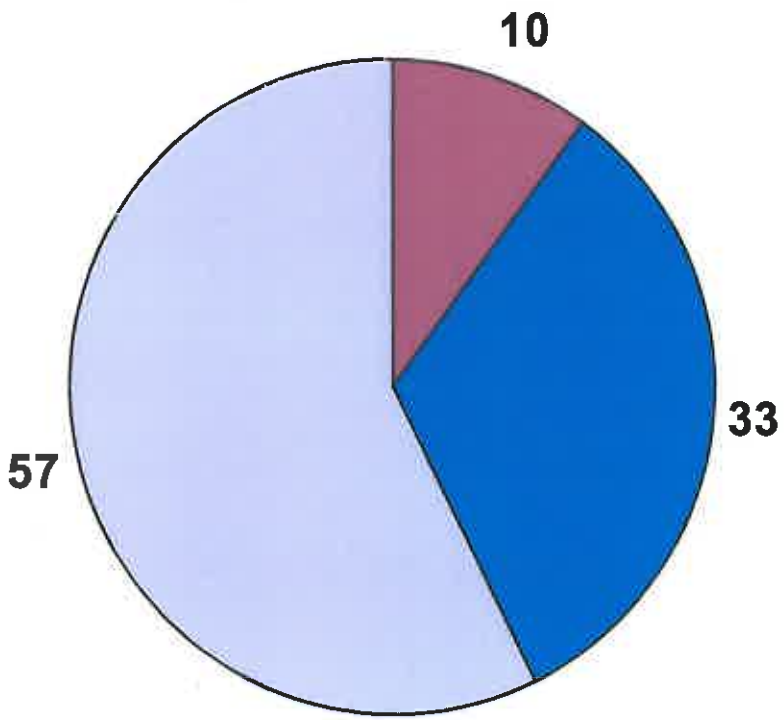

- 1 - Collectivités territoriales
- 2 - Élus et groupes politiques
- 3 - Établissements publics et entreprises publiques
- 4 - Acteurs économiques et sociaux
- 5 - Instance religieuse
- 6 - Instituts de recherche
- 7 - Associations et collectifs
- 8 - Particuliers

Cahiers d'acteurs réservés, classés par catégories d'auteurs (en %)

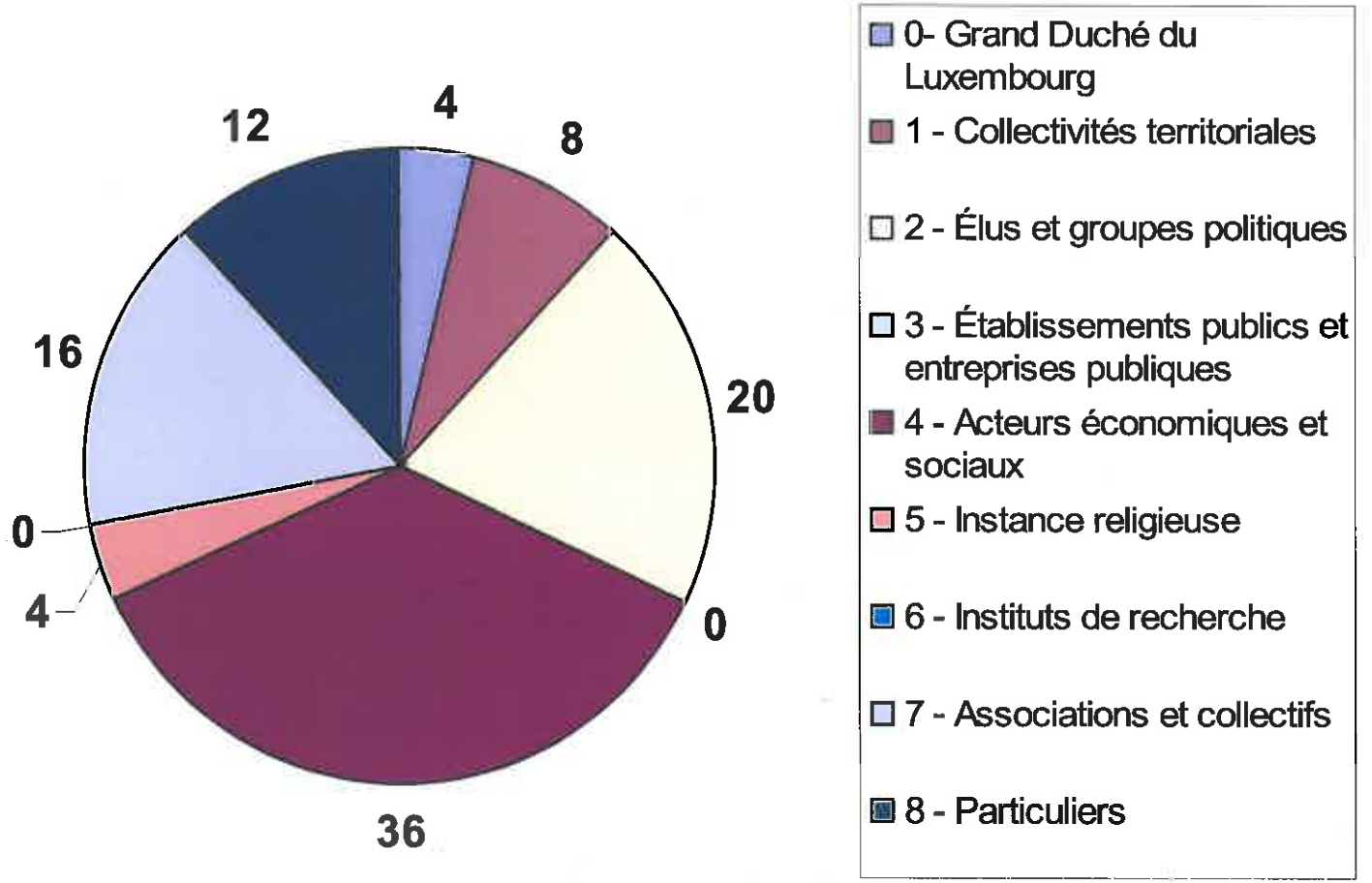

Cahiers d'acteurs en faveur de cigeo, classés par catégories d'auteurs (en %)

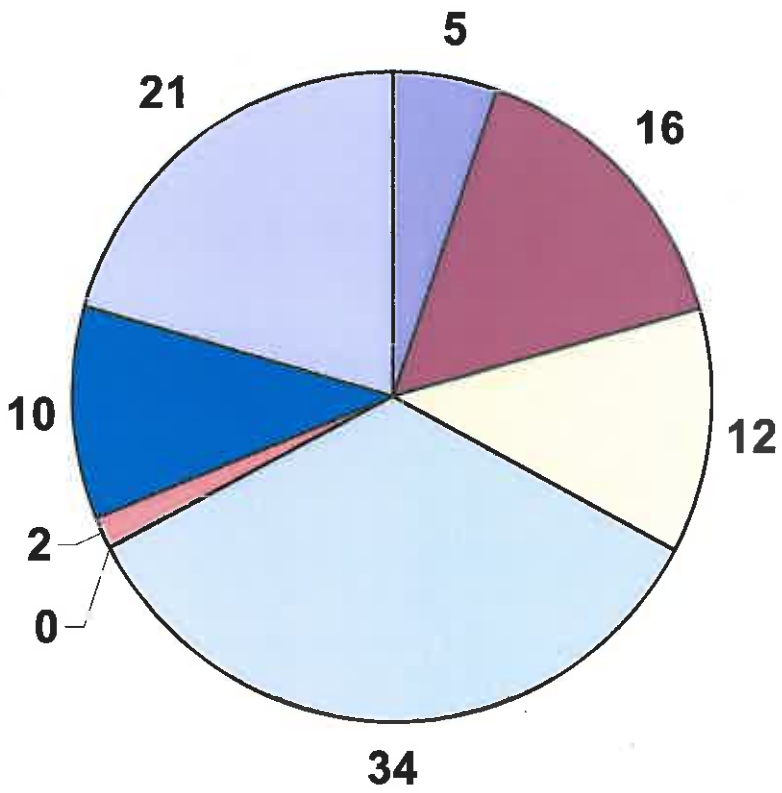

- 1 - Collectivités territoriales
- 2 - Élus et groupes politiques
- 3 - Établissements publics et entreprises publiques
- 4 - Acteurs économiques et sociaux
- 5 - Instance religieuse
- 6 - Instituts de recherche
- 7 - Associations et collectifs
- 8 - Particuliers

Cahiers d'acteurs opposés à cigeo, principaux arguments

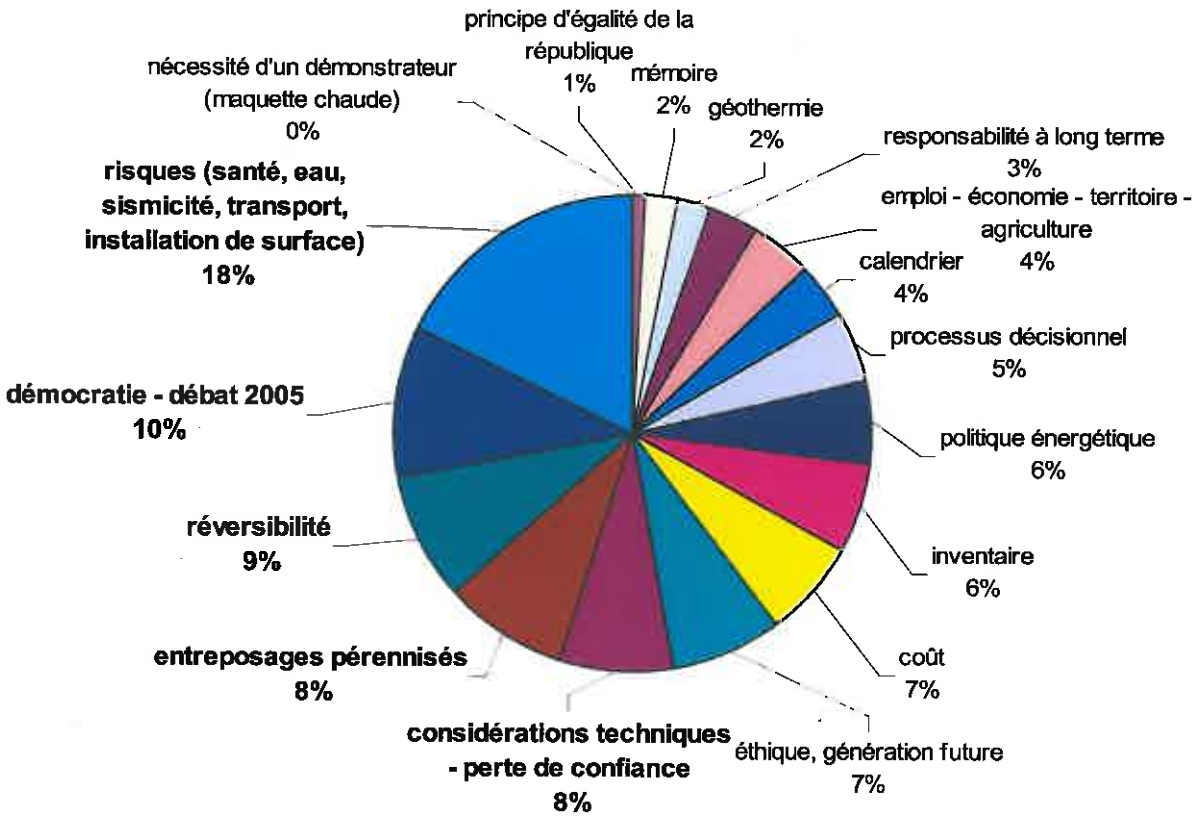

Cahiers d'acteurs réservés sur cigéo, principales réserves

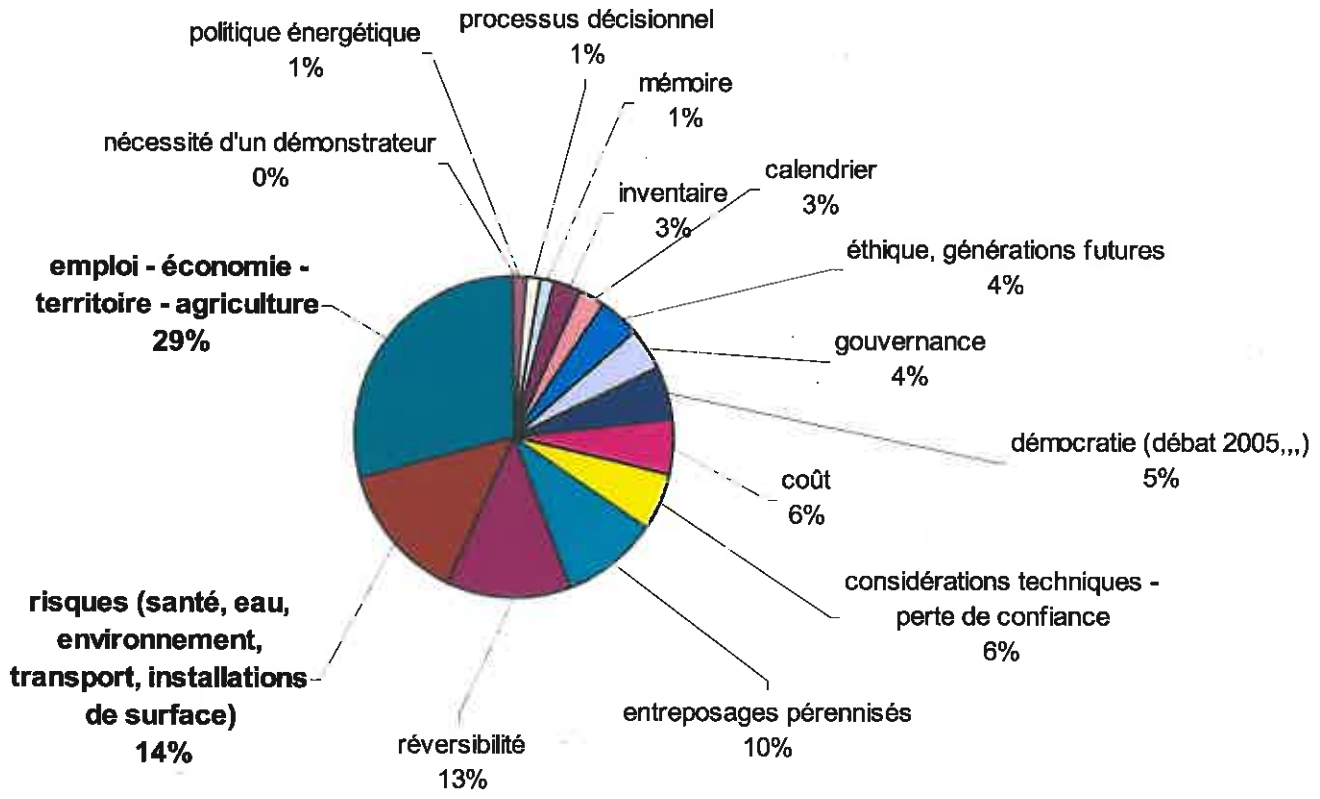
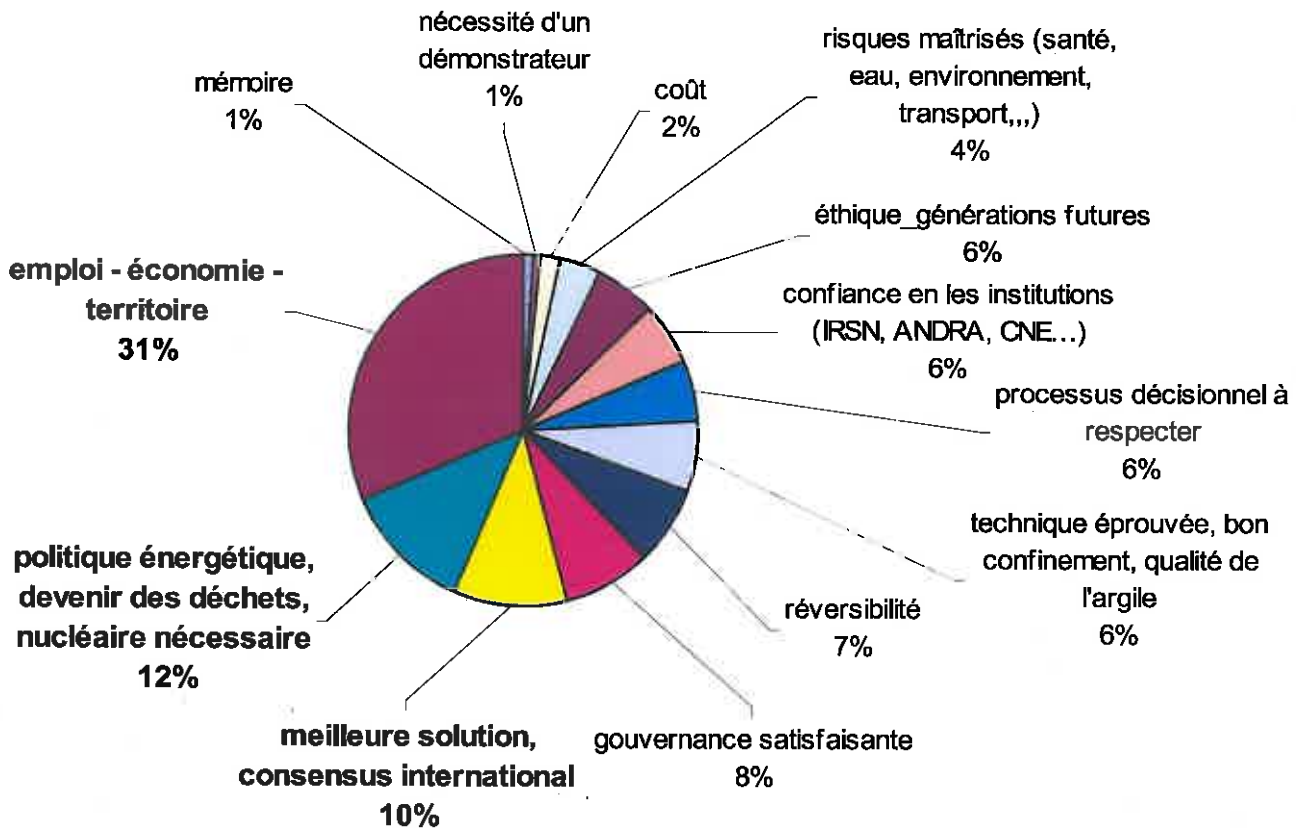
Cahiers d'acteurs en faveur de cigeo, principaux arguments